

Le 6 mars 2023,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 mars 2023 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2023-044

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-045

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FEVRIER 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 février soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2023-046

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que le conseiller M. Gaétan Anctil soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois.

Rés. 2023-047

RÉSULTAT D'OUVERTURE ET OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois soumissions pour le projet *Travaux de réhabilitation d'aqueduc*, ci-dessous mentionnées, taxes en sus :

Soumissionnaires	Option 1 Elgin Sud	Option 2 Église	Total des options Elgin Sud + Église
Sanexen	280 055.00\$	364 695.00\$	644 750.00\$
Foraction	234 263.47\$	266 715.00\$	500 978.47\$
Lafontaine	255 838.26\$	306 622.42\$	562 460.68\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'acceptation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour la programmation de travaux TECQ 2019-2023 en date du 13 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le permis de travaux voirie du Ministère des Transports du Québec pour réaliser les travaux sur la rue de l'Église (route 204) en date du 15 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de la firme WSP ont analysé les soumissions reçues;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-048

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue du plus bas soumissionnaire, soit Foraction inc., est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de la firme WSP recommandent à la municipalité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit Foraction Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile procède à l'adjudication du contrat à l'entreprise Foraction inc. pour les deux tronçons, soit la route Elgin Sud et la rue de l'Église, pour un total de 500 978.47\$ + taxes.

CRÉATION DU DOSSIER D'UN UTILISATEUR CLICSEQR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que Mme Joëlle Vitalis soit autorisée à créer un dossier utilisateur ClicSéQur pour l'employée Pascale Pelletier, et qu'elle soit autorisée à signer les documents relatifs pour et au nom de la municipalité.

Rés. 2023-049

RAPPORT INCENDIE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu d'accepter tel que rédigé, le rapport annuel 2022 préparé par la municipalité de St-Pamphile à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Rés. 2023-050

ORGANIGRAMME - ORGANISATION MUNICIPALE EN SITUATION DE SINISTRE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que l'organigramme pour l'organisation municipale en situation de sinistre soit par la présente accepté :

Mario Leblanc, Maire
Conseil municipal

Alexandra Dupont, Coordonnateur

Audrey Pelletier, Coordonnateur adjoint

Alain Leclerc, Coordonnateur régional en sécurité civile et coordonnateur de site

Sûreté du Québec, Sécurité des personnes

Alain Leclerc, Sécurité incendie et sauvetage, Techniques et transports

Joëlle Vitalis, Administration

Josée-Ann Anctil, Communications

Pascale Pelletier, Services aux sinistrés

Rés. 2023-051

ENTENTE - UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE EN CAS DE SINISTRE

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à signer les documents d'entente d'utilisation des locaux de l'école secondaire La Rencontre en cas de sinistre pour et au nom de la municipalité.

Rés. 2023-052

CONFIRMATION - ENGAGEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité de confirmer l'engagement de deux pompiers volontaires, soit M. Nicolas Caron et M. Maxime Leblanc, au sein de la brigade des incendies de la Ville de St-Pamphile.



Rés. 2023-053

N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-054

Rés. 2023-055

Rés. 2023-056

Rés. 2023-057

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pamphile avait demandé à la MRC de L'Islet de réadopter le projet de schéma de couverture de risques incendie suite à l'autorisation gouvernementale;

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile accepte le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027.

QUOTE-PART RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile devance la deuxième quote-part de la Régie intermunicipale des Gestion des déchets et la verse en mars plutôt qu'en avril.

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER HABITATIONS ST-PAMPHILE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile, tel que par l'entente avec la SHQ et les Habitations St-Pamphile du Programme de supplément au loyer de la Phase 1, contribue à 10% du montant approuvé de l'état financier certifié de l'année 2020, soit 18 833\$, ce qui représente une contribution de 1 883.30\$ pour la municipalité.

LETTRE D'APPUI – PROJET « L'ALPHIS PART EN VACANCES »

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité supporte l'organisme l'ALPHIS dans ses démarches de dépôt de candidature dans le cadre du *Prix À part entière* en leur fournissant une lettre d'appui.

TARIFICATION LOISIRS 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la tarification loisirs 2023 suivante soit acceptée :



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Tarification des activités de loisirs 2023

Hockey-Mineur	1er enfant	2e enfant	3e enfant
MAHG (première année)	Gratuit		
MAHG 1 et 2	171.00 \$	161.00 \$	151.00 \$
Novice 3 et 4	225.00 \$	215.00 \$	205.00 \$
Alliés - Atome à junior	326.00 \$	316.00 \$	306.00 \$
Extérieur L'Islet-Sud	476.00 \$		

Patinage Artistique	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Bout d'Choux (première année)	59.00 \$		
Bout d'Choux (2e année)	118.00 \$		
Patinage plus			
Première année	165.00 \$		
Régulier (saison complète)	207.00 \$	195.00 \$	185.00 \$
Demi-saison	104.00 \$		
Extérieur L'Islet-Sud	302.00 \$		
Star			
2 jours / semaine 4 cours et moins	337.00 \$		
2 jours / semaine 5 cours et plus	389.00 \$		
Demi-saison (1 discipline)	220.00 \$		
Demi-saison (1 discipline), 5 cours+	272.00 \$		
Groupe Star 1	220.00 \$		
Supplémentaire à la pièce	6.00 \$		

Piscine municipale	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Cours de natation Junior	87.00 \$	82.00 \$	77.00 \$
Résidents Ste-Perpétue et extérieur L'Islet-Sud	122.00 \$	115.00 \$	
Cours de natation Préscolaire	45.00 \$	40.00 \$	
Résidents Ste-Perpétue et extérieur L'Islet-Sud	63.00 \$	56.00 \$	

Aquaforme/Conditionnement physique			
Session printemps (10 cours)	80.00 \$		
Session été (16 cours)	128.00 \$		
Les 2 sessions (26 cours)	200.00 \$		
À la fois + carte fidélité	9.00 \$		

Abonnement familiale été (23 juin au 3 septembre)			
2 enfants et moins	95.00 \$		
3 enfants et plus	106.00 \$		

Accès bain libre (pour la journée)			
0-4 ans	Gratuit		
5-17 ans	4.00 \$		
18 ans et +	5.00 \$		

Carte à poinçons			
0-4 ans	Gratuit		
5-17 ans	3 poinçons		
18 ans et +	4 poinçons		

Sports d'été JUNIOR	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Soccer	40.00 \$	35.00 \$	30.00 \$
Baseball	40.00 \$	35.00 \$	30.00 \$
Dek Hockey	75.00 \$	70.00 \$	65.00 \$
Forfait soccer & Baseball	69.00 \$	64.00 \$	59.00 \$
Forfait Soccer & Dek Hockey	100.00 \$	95.00 \$	90.00 \$
Forfait Baseball & Dek Hockey	100.00 \$	95.00 \$	90.00 \$
Forfait Baseball, Dek Hockey & Soccer	129.00 \$	124.00 \$	119.00 \$

Sports d'été Adultes (14 ans et +)	1er adulte	2e adulte
Soccer	50.00 \$	45.00 \$
Dek Hockey Mixte	115.00 \$	110.00 \$
Dek Hockey homme	115.00 \$	110.00 \$
Forfait Soccer & Dek Hockey	155.00 \$	150.00 \$
Forfait Soccer & Dek Hockey Mixte	155.00 \$	150.00 \$
Dek Hockey homme + Dek Hockey mixte	215.00 \$	210.00 \$
Forfait Dek hockey homme, Dek hockey mixte et soccer	255.00 \$	250.00 \$

Terrain de jeux	1er enfant	2e enfant	3e enfant
4-5 ans (2 jours/semaine), été complet	145.00 \$		
Pour St-Adalbert, Ste-Perpétue et Ste-Félicité	203.00 \$		
4-5 ans (2 jours/semaine), à la semaine	42.00 \$		
Pour St-Adalbert, Ste-Perpétue et Ste-Félicité	59.00 \$		

Régulier, été complet avec sorties	279.00 \$	269.00 \$	259.00 \$
Pour St-Adalbert, Ste-Perpétue et Ste-Félicité	390.00 \$	377.00 \$	363.00 \$
Régulier, été complet SANS SORTIES	219.00 \$	208.00 \$	198.00 \$
Pour St-Adalbert, Ste-Perpétue et Ste-Félicité	306.00 \$	300.00 \$	291.00 \$

A la pièce	Avec sortie	Sans sortie
Régulier à la semaine	45.00 \$	35.00 \$
Pour St-Adalbert, Ste-Perpétue et Ste-Félicité	65.00 \$	49.00 \$
Sortie à la pièce	30.00 \$	

Lors de l'inscription, il sera possible de réserver des blocs de semaine au tarif à la pièce. Le service de garde sera gratuit pour l'été 2023 puisque le service de transport n'est pas offert.



N° de résolution
ou annotation
Rés. 2023-059

Rés. 2023-060

Rés. 2023-061

AUTORISATION DÉPENSE – COMPRESSEUR #4 ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer une dépense d'au maximum 25 484,48\$ + taxes pour effectuer le changement du compresseur #4 du système de réfrigération de l'aréna, ainsi que les travaux d'entretien nécessaires.

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Violaine Moreau Isolation, revêtement ext. 2 portes, 3 fenêtres

6^e RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise à deux personnes la participation au 6^e rendez-vous national du développement local, qui traitera entre autres de l'immigration, qui aura lieu au Centre des Congrès de Lévis au coût de 300\$ + taxes par participant et d'y autoriser les frais inhérents.

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Madame, la conseillère Francine Couette donne avis par les présentes, qu'elle soumettra un règlement de démolition des immeubles patrimoniaux. Ce règlement vise à interdire la démolition d'un immeuble construit avant 1940 à l'exception des démolitions suivant un sinistre ou lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité de démolition, à prescrire la procédure de demande d'autorisation, à déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation.

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT # 2023-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2017-003

Madame, la conseillère Francine Couette donne avis par les présentes, qu'elle soumettra un règlement #2023-003 modifiant les règlements d'urbanisme concernant le zonage. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 2017-003 afin de modifier les usages permis de certaines zones.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #2017-003

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 02-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet concernant les résidences de tourisme, les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Roch-des-Aulnaies, la carte des grandes affectations et certaines dispositions du document complémentaire a été adopté le 13 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro 2007-003 et son règlement sur les dérogations mineures 2016-319 afin de les rendre conformes au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* et de clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-062

CONSIDÉRANT QU' un incendie s'est récemment produit dans un séchoir à bois situé à proximité d'une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par le conseiller Richard Côté et dûment résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Pamphile adopte le projet de règlement #2023-003 *modifiant le règlement de zonage*.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de février 2023 au montant de 267 597,48\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Joëlle Vitalis, adjointe administrative en remplacement de
Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2023-063

JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil de proclamé la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

Rés. 2023-064

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 20.



N° de résolution
ou annotation

Mario Leblanc
Mario Leblanc, maire

JV

Joëlle Vitalis, adjointe administrative en remplacement de
Alexandra Dupont, directrice générale